

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Réunion Ordinaire du 17 DECEMBRE 2024**

L'an deux mil vingt-quatre le dix-sept du mois de décembre à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais- Val du Thouet, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des fêtes de Borcq-sur-Airvault, sous la présidence de M. Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

**Date de la convocation** : 10 décembre 2024

**22 présents + 3 pouvoirs (25 votes sur 28)** :  
**Quorum atteint (15)**

**Membres titulaires présents** :

- ✓ Commune d'Airvault : Olivier FOUILLET, Dominique GUILBOT, Maryse CHARRIER, Sylvie NOBLET-HORTET, Viviane CHABAUTY, Jacky JOZEAU, Frédéric PARTHENAY
- ✓ Commune d'Assais-les-Jumeaux : Jean-Claude LAURANTIN, Jean-Louis RIDOUARD, Fabrice DURAND
- ✓ Commune d'Availles-Thouarsais : Daniel ROBERT
- ✓ Commune de Boussais : Jacques ROY, Gérard GIRET
- ✓ Commune d'Irais : Hélène MARSAULT
- ✓ Commune de Le Chillou : Françoise RICHARD
- ✓ Commune de Louin : Monique NOLOT
- ✓ Commune de Maisontiers : Gérard CHABAUTY
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Dominique BARREAU, Pascal BIRONNEAU, Alain JEZEQUEL, Micheline REAU, Lucette ROCHER

**3 pouvoirs** :

- ✓ Frédérique DAMBRINE a donné pouvoir à Viviane CHABAUTY
- ✓ Maryse BARIGAULT a donné pouvoir à Maryse CHARRIER
- ✓ Mattieu MANCEAU a donné pouvoir à Dominique GUILBOT

**Excusés** : Huguette ROUSSEAU, Mathias DIXNEUF, Frédérique DAMBRINE, Maryse BARIGAULT, Mattieu MANCEAU

**Absents** : Sébastien FAURE

**Lucette ROCHER a été élue secrétaire de séance**

=====

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

**Acquisition d'une parcelle ZAE « Le Grand Tillais » à Saint-Loup-Lamairé**

Suite au courrier envoyé à la SCI PINTO, proposant l'achat de la parcelle, cette dernière a accepté la proposition d'achat du terrain section ZA N°251 d'une contenance de 3 734m<sup>2</sup> (à côté de la Maison de Santé) au prix de 3€HT/M<sup>2</sup> (plus les frais de notaire à notre charge).

Ce montant correspond au prix de vente par la Mairie de Saint-Loup-Lamairé datant de 2016



- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la propriété des personnes publiques,
- Considérant le courrier envoyé à la SCI PINTO, proposant l'achat de leur parcelle section ZA n°251,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **DÉCIDE**, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ▶ L'acquisition pour un montant de 11 202€HT (3€HT/m<sup>2</sup>) auprès la SCI PINTO de la parcelle section ZA N°251, d'une contenant de 3 734m<sup>2</sup>,
- ▶ De dire que les frais de Notaire seront à la charge de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet
- ▶ D'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette délibération

Fait et délibéré, à Airvault, le 18 décembre 2024  
Et ont signé Le Président et La Secrétaire

Le Secrétaire de séance,  
Lucette ROCHER,

Le Président,  
Olivier FOUILLET,

AR-Préfecture

079-20004416-20241223-6-DE  
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire  
adressé au Tribunal Administratif de Poitiers, 15 rue Blossac, 86000 Po  
Actes certifiés exécutoires  
Avis de certification de l'application et de sa transmission aux services de l

Réception par le Préfet : 23-12-2024

Publication le : 23-12-2024

Pour copie conforme,  
Le Président,  
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET  
33 Place des Promenades  
79600 AIRVAULT  
Tél. 05 49 64 93 48